

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 25 octobre, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Caroline CASTEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame CASTEL est désignée secrétaire de séance par 16 voix « pour »- 3 « contre ».

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ACQUISITIONS

UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame la maire propose l'acquisition d'un vélo à assistance électrique avec sacoche et anti-vol pour les agents du service technique. Ce mode de transport facilitera leurs déplacements sur des petites distances. 2 devis ont été proposés.

Après étude, le conseil municipal, à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions (Mme GUÉLODÉ, M. THOMAS et Mme ANQUETIL) retient l'offre de VELHANO à RIVES-EN-SEINE qui s'élève à 2020€ HT soit 2424€ TTC pour la qualité de ses vélos, la proximité, le service après-vente et le prix.

VITRINES EXTÉRIEURES D'AFFICHAGE POUR LA ROUTE DU TRAIT

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'installer trois panneaux d'affichage à côté de la maison forestière sur la route du Trait, pour un montant de 1473€ HT soit 1767.60€ TTC de la société Manutan.

CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ À LA SALLE POLYVALENTE

EDF Collectivités a signalé l'arrivée à échéance du contrat relatif à la fourniture d'électricité de la salle polyvalente. Suite à un entretien téléphonique, le site de la salle polyvalente sera intégré au contrat Garanti n°1 – EFQAMVJ qui a pris effet au 01/01/2021 pour 9 sites.

Madame la maire ajoute que le local de pétanque sera ajouté ultérieurement au contrat.

CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES – MISE EN CONCURRENCE-MANDAT AU CENTRE DE GESTION

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;